

Objet : taxe d'apprentissage 2023

Le D.D.F.P.T

Madame, Monsieur,

Affaire suivie par
Jean-Luc VILA
Téléphone
05.61.51.84.84
Portable
06.40.07.04.75
Courriel
jl.vila@ac-toulouse.fr

24, avenue du Général de
Gaulle
CS 10113
31604 Muret Cedex

En choisissant de verser la taxe d'apprentissage au Lycée Charles de Gaulle, vous soutenez nos projets pédagogiques innovants visant à former vos futurs collaborateurs.

En effet, ce sont vos contributions qui permettent chaque année, en complément des subventions Région, d'assurer la maintenance de nos équipements, d'acquérir de nouveaux matériels et d'offrir à nos élèves des plates-formes technologiques des plus performantes.

Le **Lycée Charles de Gaulle** de Muret conjugue tous ses efforts pour que les jeunes qui lui sont confiés puissent réussir pleinement leurs formations professionnelles, technologiques et générales. Notre établissement est fier d'accueillir plus de mille trois cents élèves dans de très nombreuses filières de formations des secteurs industriels, du CAP aux BTS et Licences Professionnelles, et de la voie générale.

Nos équipes pédagogiques s'attachent tout particulièrement à améliorer la qualité des formations dispensées et veille à s'adapter aux nouveaux besoins exprimés par les professionnels que vous représentez.

Toujours en évolution, Le LPO Charles de Gaulle est titulaire de différents labels : Etablissement en Démarche de Développement Durable; Lycée des Métiers de l'Energétique et de la Domotique, membre du Campus des Métiers et des Qualifications BTP et usages du numérique, autant de gages de la qualité de nos actions.

Par avance, nous vous témoignons toute notre reconnaissance pour votre soutien dans le cadre de la nouvelle campagne 2023 pour la taxe d'apprentissage. Nous comptons sur vous !

Restant à votre écoute pour tout renseignement complémentaire, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations.

La Provisseure,
Mme Marelène POYER



Informations de versement au dos

Comment verser la Taxe d'Apprentissage ?

Cette année, la collecte de la taxe d'apprentissage se fera par l'URSSAF et la Caisse de dépôt et consignation à travers un portail connecté SOLTéA à partir de fin mai et jusqu'à début décembre 2023.

Pour flécher votre part de taxe d'apprentissage vers le lycée Charles de Gaulle de Muret vous pourrez retrouver notre établissement sur l'application via :

- le numéro SIRET : 200 025 898 00012
ou
- le code UAI (Unité Administrative d'Immatriculation) : 0312822z
ou
- des mots d'identification : « Charles de Gaulle muret » par exemple. Attention il existe plusieurs lycées Charles de Gaulle en France, merci de vous assurer qu'il s'agit bien du lycée situé au 24 av du général de Gaulle, 31604 MURET.

Pour toute question concernant le versement de la taxe d'apprentissage, vous pouvez contacter M. Jean-Luc VILA, Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques au 05 61 51 84 93 / 06 40 07 04 75 ou par mail : jl.vila@ac-toulouse.fr